

ÉLÉMENTS DE CORRECTION – DEVOIR N° 1

Exercice 1 : Questions de cours (10 points)

1) Qu'est-ce que la production non-marchande ? Pourquoi est-il difficile de la mesurer ? De quelle façon est-elle comptabilisée dans le PIB ? (3 points)

La production non-marchande désigne l'ensemble des services fournis à la collectivité à titre gratuit ou quasi-gratuit, et produits à partir de facteurs de production obtenus sur un marché.

La production non-marchande n'est pas vendue, elle n'a donc pas de prix et il est alors difficile d'en mesurer la valeur (pour la production marchande, on se base le plus souvent sur le chiffre d'affaire). Pour l'intégrer quand même au PIB, on réalise une estimation de la valeur de production non-marchande à partir de ses coûts de production. Par exemple, on mesure la valeur de la production non-marchande de l'Éducation Nationale à partir de l'ensemble des dépenses (traitements des fonctionnaires, coûts des locaux, etc)

2) Quels sont les trois types de revenu primaire ? Expliquez à quoi ils correspondent. (3 points)

Le partage de la valeur ajoutée donne naissance à trois types de revenus primaires. Les revenus du travail rémunèrent l'apport du facteur travail dans le processus de production. Ils sont essentiellement constitués des salaires et des traitements. Les revenus du patrimoine ou de la propriété rémunèrent l'apport de capital dans le processus de production : ce sont par exemple les loyers, les fermages ou les revenus des placements financiers (dividendes, intérêts). Enfin, les revenus mixtes rémunèrent à la fois l'apport de travail et de capital. Il s'agit du revenu des professions indépendantes, comme les honoraires des médecins, ou le revenu des petits commerçants.

3) Distinguez les deux formes de la redistribution (définition, objectifs, moyens) (4 points)

La redistribution consiste, pour l'État et les administrations publiques, à modifier la répartition primaire des revenus. On distingue deux formes de redistribution. La redistribution horizontale correspond à une logique de protection sociale : il s'agit de venir en aide aux individus qui sont, temporairement ou définitivement, dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins du fait de la réalisation d'un risque social (chômage, maladie, vieillesse, maternité-famille, handicap-invalidité). Cette redistribution passe principalement par la Sécurité sociale et les caisses d'indemnisation du chômage, qui prélèvent des cotisations sociales (proportionnelles aux salaires) et versent des prestations sociales (pensions de retraite, allocations familiales, allocations chômage...).

La seconde forme de redistribution a pour objectif de limiter certaines inégalités économiques et sociales au sein de la population. Elle passe d'un côté par les impôts progressifs, tels que l'impôt sur le revenu ou sur la fortune, c'est-à-dire des impôts qui tiennent compte des « capacités contributives » de chacun et dont le taux augmente avec la fortune. De l'autre côté, la redistribution verticale passe par le versement de revenus d'assistance, tels le RSA, ainsi que par la mise à disposition de services collectifs à l'ensemble de la population.

Exercice 2 : La valeur ajoutée et son partage (10 points)

1) Présentez le partage de la valeur ajoutée. (3 points)

La valeur ajoutée se répartit entre l'ensemble des agents économiques qui ont contribué à sa création. L'État prélève donc des impôts sur la production. Les salariés perçoivent des salaires auxquels on ajoute les cotisations sociales (patronales et salariales), qui sont considérées comme des salaires différés. Enfin, l'entreprise perçoit l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). Cet EBE servira à rembourser les créanciers, à constituer des réserves en vue d'investissements (amortissement + bénéfices mis en réserve), à verser une rémunération aux propriétaires de l'entreprise et à payer l'impôt sur les sociétés.

2) Faites une phrase avec les données marquées d'une flèche. (2 points)

En France, selon l'INSEE, en 1981, 75 % de la valeur ajoutée des sociétés non-financières revenaient aux salariés, contre 68 % en 2011. ou En France, selon l'INSEE, sur 100 € de valeur ajoutée, 75 € revenaient aux salariés en 1981, contre 68 € en 2011.

3) Sur l'ensemble de la période, comment a évolué la part des salariés dans la valeur ajoutée ? (2 points)

On constate que, dans l'ensemble, la part de la valeur ajoutée qui revient aux salariés a diminué entre 1949 et 2011. Elle est en effet passée de 71 % à 68 % de la valeur ajoutée, soit une diminution de 4,2 % en 60 ans.

4) Distinguez trois périodes dans l'évolution du partage de la valeur ajoutée en France depuis 1949, et caractérisez chacune d'elle à l'aide d'indicateurs chiffrés (les données du document + des calculs pertinents) (3 points)

Le partage de la valeur ajoutée a beaucoup changé depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Entre 1949 et 1981, on constate que les salariés améliorent nettement la part de la valeur ajoutée qui leur revient. Celle-ci passe en effet de 67 % en 1950 à 75 % en 1981, soit une augmentation de 12 %. Ensuite, la part de la valeur ajoutée qui revient aux salariés s'effondre brutalement pour atteindre 66 % au début des années 1990. Par la suite, le partage de la valeur ajoutée se stabilise et la part des salariés se maintient aux alentours de cette valeur de 66 %.